



## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal

du 01/03/2023

*Approuvé le 03/04/2023*

**PRESENTS** : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, F. ZUCCALLI, R. CHEVALIER, J. LAPLACE, J-M. VINET, S. MOUSSELARD, A. FAUDOT, E. BORCIER, A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX

**ABSENTS EXCUSÉS** : C. DUVERNOIS (donne pouvoir à G. CALLET), A. GRIBLING (donne pouvoir à D. BERTHOD), M. DIAZ (donne pouvoir à G. LAMBERT), N. BOTTERI (donne pouvoir à G. PILLOUX), J-B. BUISSON

Convocation du 24.02.2023

**Ouverture de la séance** : 19h06

**Secrétaire de séance** : Agnès FAUDOT

**Auxiliaire** : Charlotte MOREL (Secrétaire générale)

### 1. FINANCE

- a. Demandes de subventions pour la création d'un abris bus sur le parking du Petit Nice ;
- b. Demandes de subventions pour le projet de réaménagement du centre bourg ;
- c. Demandes de subventions pour la rénovation de l'éclairage public ;
- d. Demandes de subventions pour une réserve foncière pour l'EPHAD
- e. Demandes de subventions pour l'étude des moyens de chauffage des bâtiments publics ;
- f. Demandes de subventions pour la mise en place de l'arrosage automatique des terrains de football ;
- g. Demandes de subventions pour la création d'un terrain multisports ;
- h. Demandes de subventions pour la requalification de la Maison du Haut-Rhône.

### 2. PERSONNEL

- a. Renouvellement conventions avec le Centre de Gestion 74 (médecine du travail et médecine préventive)

### 3. TABLEAU DES COMMISSIONS / MISE A JOUR ET CREATION

### 4. MOTION DE SOUTIEN POUR LES INFIRMIERS (ERES)

### 5. INFORMATION CONCERNANT L'IMPLANTATION DE L'AIRE TOURNANTE DES GENS DU VOYAGE

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL** : Le procès-verbal du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité et n'appelle pas d'observation.

### 1. FINANCE :

Remerciement sont fait par M. le Maire, à G. CALLET et F. ZUCCALLI pour leur implication et le travail d'envergure pour la recherche de financement et le montage des dossiers de demande subvention.

G. CALLET prend la parole pour présenter les projets. Il rappelle que les demandes ne valent pas travaux obligatoirement. Au vu des retours de celles-ci, les travaux seront engagés ou pas après avis du conseil municipal.

\*\*\*\*\*

a. Demandes de subventions pour la création d'un abribus au Petit Nice DEL/015\_2023

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abribus.

Afin de renforcer la protection des enfants utilisant le service de transport scolaire, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région pour l'installation d'un abribus à l'arrêt du petit Nice. Il précise que la réalisation des dalles béton peut également être prise en charge pour partie par la région.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de :

➤ **De la Région AURA**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Dalle abribus	1 964.85	Région AURA	1 571.88	80 %
		Autofinancement	392.97	20 %
<b>Totaux</b>	<b>1 964.85</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 964.85</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** le projet d'installation d'un abribus à l'arrêt du petit Nice ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention auprès du partenaire économique susvisé et signer tout document relatif à cette opération.

b. Demandes de subventions pour le projet de réaménagement du centre bourg DEL/016\_2023

M. Le Maire informe le conseil du plan ruralité mis en œuvre par le Conseil Départemental de Haute-Savoie, et précise, qu'il s'agit d'une réelle opportunité

F. ZUCCALLI précise que des concertations ~~restent ouvertes~~ seront mises en place, et que le projet n'est pas encore figé.

\*\*\*\*\*

Seyssel est une petite ville à fort potentiel, moyennant un besoin de revalorisation de ses atouts (intégration urbaine, paysagère et patrimoniale, clarification usage et accessibilité.)

Le projet doit renforcer la place centrale de Seyssel, en palliant un manque d'offre qualitative sur le territoire. A l'échelle urbaine, le centre-bourg a une localisation très favorable pour symboliser l'histoire de la ville et du Rhône.

Néanmoins, l'aménagement du périmètre urbain autour de cette place centrale est à requalifier afin de valoriser son positionnement : accès centre-ville, accès PMR commerces, jonction via Rhône, parkings adjacents.

Il convient également de redonner sens aux 2 portes d'entrées de Seyssel, jadis utilisées : Porte Gallatin avec son port et Porte de l'Orme avec l'Hôtel de ville.

Partagés par tous, les espaces publics constituent un ingrédient essentiel de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité d'un centre-bourg pour ses habitants, les commerçants, les entreprises, ou les touristes. Ils favorisent le sentiment d'appartenance et confèrent une identité au centre-bourg en valorisant voir même en révélant ses atouts : patrimoine bâti, promenades urbaines, mise en valeur d'une perspective paysagère, ouverture d'une place propice aux activités sociales ou économiques...

L'espace public est un bon révélateur du dynamisme d'un centre-bourg. La dégradation, l'usage monofonctionnel (stationnement ...) et l'absence d'appropriation par les habitants sont caractéristiques d'une dévitalisation du centre bourg.

Intégrés dans un projet global de valorisation du centre-bourg, ces espaces seront les premiers éléments visibles d'un aménagement alliant à la fois esthétique et fonctionnalité au service de l'ensemble des usagers y compris les plus fragiles.

Lieux de vie et d'échanges le quotidien des Seysselans, les espaces publics bénéficiant d'aménagements qualitatifs seront mobilisés de façon plus optimale pour des manifestations commerciales, touristiques ou culturelles (marchés, foires ...).

Il est donc proposé de revitaliser le centre-ville de Seyssel de manière à apporter une nouvelle dynamique économique locale.

#### **Les Enjeux du réaménagement sont les suivants :**

- Créer une vraie **place « Parvis de l'Hôtel de ville »** accueillante et attractive.
- Capter le **rayonnement touristique** en créant un centre d'intérêt et une offre ayant une **valeur d'attractivité conséquente** pour assurer une zone de chalandise.
- Tirer profit d'une **localisation favorable de la ville** et assurer un maillage plus dense des offres au niveau urbain
- Redonner une **identité claire et lisible à la place centrale et la Place Gallatin.**
- **Révéler le patrimoine peu visible et invisible** de la ville de Seyssel (traces du passé gallo-romain à mettre en avant) via **une architecture adaptée.**
- **Redonner de l'attractivité au commerce local** et faciliter les **accès PMR**
- **Développer l'aire d'accueil vélo** (mobilité douce, bornes de recharges...)
- **Sécurisation des flux:** Piétons, vélos, VL

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aide financière auprès de :

- **L'Etat via la DETR ou DSIL**
- **Du département**
- **De la Région AURA**

- De l'Agence Nationale du Sport
- Des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**PLAN RURALITE**

<u>Estimation</u>	Plan de Financement							Totaux
	Département	Etat	AURA	Feder	Agence Nationale du Sport	Autofinancement		
<u>Porte de l'Orme:</u>	2 200 000 €	1 100 000 €	0 €	109 000 €	440 000 €	0 €	551 000 €	2 200 000 €
		50%	0%	5%	20%	0%	25%	100%
<u>Porte de Gallatin</u>	980 000 €	490 000 €	196 000 €	0 €	0 €	0 €	294 000 €	980 000 €
		50%	20%				30%	100%
<u>Jardins de l'île</u>	170 000 €	34 000 €	0 €	17 000 €	0 €	85 000 €	34 000 €	170 000 €
		20%	0%	10%	0%	50%	20%	100%
	<b>3 350 000 €</b>	<b>1 624 000 €</b>	<b>196 000 €</b>	<b>126 000 €</b>	<b>440 000 €</b>	<b>85 000 €</b>	<b>879 000 €</b>	<b>3 350 000 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**14 pour et 4 abstentions** : A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX, N. BOTTERI (pouvoir à G. PILLOUX).

**ADOpte** le projet de requalification du centre bourg et des espaces publics ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire les demandes de subventions auprès des partenaires économiques susvisés et signer tout document relatif à cette opération.

### c. Demandes de subventions pour la rénovation de l'éclairage public DEL/017\_2023

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la commune de SEYSSEL a investi en partenariat avec le SIESS dans la réalisation d'un diagnostic sur l'éclairage public.

Ce diagnostic réalisé par le cabinet NOCTABENE, a déjà permis, grâce à la mise en œuvre d'horloges astronomiques dans les armoires d'éclairage, financé pour un montant de 33K€ par la commune de SEYSSEL, l'extinction nocturne de 23h à 5h du matin.

Compte-tenu des fortes augmentations du coût de l'électricité pour l'année à venir et les suivantes mais aussi de la volonté de la municipalité de s'inscrire dans une démarche de réduction de l'empreinte environnementale de la ville, il est proposé d'engager une procédure de passage en LED de la totalité des foyers d'éclairage public non équipés. Il s'agirait ainsi de faire passer en LED 349 points lumineux. Cette opération ferait l'objet d'un plan pluriannuel de remplacement.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de :

- De l'état via les Fonds vert – Ministère de la transition énergétique

➤ **Du SIESS (Syndicat intercommunal - d'électricité et de services de Seyssel)**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>Plan de financement</b>				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Remplacement éclairage	276 784 €	SIESS	83 035 €	30 %
		Fonds vert	110 714 €	40 %
		Autofinancement	83 035 €	30 %
<b>Totaux</b>	<b>276 784 €</b>	<b>Totaux</b>	<b>276 784 €</b>	100 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTE** le projet de rénovation de l'éclairage public ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention auprès du partenaire économique susvisé et signer tout document relatif à cette opération.

d. **ACQUISITION FONCIERE DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DE L'EPHAD « LES JARDINS DE L'ILE » DEL/018\_2023**

Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de la maison dite ABRY située à côté de l'EPHAD. Ce bâtiment est stratégiquement important de par son implantation à proximité de l'EPHAD. Cette réserve foncière entre dans le cadre d'un projet d'extension de cet établissement.

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter le Département de Haute-Savoie via :

➤ **Le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)**

<b>Plan de financement</b>				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Acquisition	244 000.00	CDAS	109 800.00	45 %
		Autofinancement	134 200.00	55 %
<b>Totaux</b>		<b>Totaux</b>		100 %

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOPTE** le projet susvisé ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention auprès du partenaire économique susvisé et signer tout document relatif à cette opération.

e. Demandes de subventions pour l'étude des moyens de chauffage des bâtiments publics DEL/019\_2023

Le secteur du bâtiment représente en France 44% de l'énergie consommée, et les collectivités contribuent à plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre.

La loi ELAN impose d'ici 2030 une diminution de 40% des consommations d'énergie à l'ensemble des bâtiments tertiaires dont la surface dépasse 1 000m<sup>2</sup>. Cette diminution doit même atteindre 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

La réduction de la consommation d'énergie devra intervenir soit à l'aide de travaux de rénovation, soit par des actions portant sur le comportement des occupants et l'exploitation/maintenance des équipements de chauffage, de refroidissement et de ventilation.

Dans ce cadre-là, la commune de SEYSSEL souhaite au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics lancer une étude pour le remplacement de chauffage à énergie fossile. Cinq bâtiments sont concernés par cette étude qui débouchera sur un plan pluriannuel de remplacement.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de :

➤ **De l'état via les Fonds vert – Ministère de la transition énergétique**

Plan de financement				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Etude	30 000.00	FONDS VERT	24 000.00 €	80
		Autofinancement	6 000.00 €	20
<b>Totaux</b>	<b>30 000.00 €</b>	<b>Totaux</b>	<b>30 000.00 €</b>	100 %

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** cette étude et le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention auprès du partenaire économique susvisé et signer tout document relatif à cette opération.

f. Demandes de subventions pour la mise en place de l'arrosage automatique des terrains de foot ; DEL/020\_2023

Il est proposé de moderniser le système d'arrosage des terrains de football honneur et entraînement qui sont vétustes.

Pour des raisons à la fois économiques et écologiques, la commune a opté pour un arrosage automatique programmé qui lui permettra de ne consommer que la quantité d'eau potable adéquate, en choisissant les plages et la fréquence adaptées.

Il est proposé également d'opter pour un système de robotisation pour la tonte. Solution économique et écologique qui fonctionne sans émission de gaz. L'herbe coupée reste et forme un engrais naturel. En complément, l'adjoint aux sports, F. ZUCCALLI, indique qu'il est essentiel de travailler sur une gestion alternative de l'arrosage des terrains de sports pour limiter l'usage de l'eau potable. Dans cette optique, une étude peut être lancée afin d'analyser la faisabilité d'un projet de réalisation d'un forage et/ou d'une cuve de récupération des eaux pluviales permettant d'arroser le terrain d'honneur ainsi que le terrain d'entraînement de football. Cela permettra à la commune d'aller plus loin dans la gestion raisonnée de la ressource en eau. Si cette étude débouche sur des travaux, l'adjoint aux sports, F. ZUCCALLI, précise que d'autres cofinancements pourront être recherchés.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aide financière auprès de :

- **La Fédération Française de Football (FFF) - District Haute-Savoie Pays de Gex de Football**
- **Le département via le CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité)**
- **LA REGION AURA au titre des « ÉQUIPEMENTS SPORTIFS »**

<b>Plan de financement</b>				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Arrosage automatique Terrain Entraînement	22 000,00	Région AURA Sport	13 668,60	20 %
Arrosage automatique Terrain Honneur	28 500,00	District Haute-Savoie Pays de Gex de Football FFF	13 668,60	20 %
Robotisation	17 843,00	Département CDAS	27 337,20	40 %
		Autofinancement	13 668,60	20 %
<b>Totaux</b>	<b>68 343,00</b>	<b>Totaux</b>	<b>68 343,00</b>	

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** l'installation d'un arrosage automatique programmé sur les terrains de football ainsi que la robotisation de la tonte ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire les demandes de subventions auprès des partenaires économiques susvisés et signer tout document relatif à cette opération.

\*\*\*\*\*

F. ZUCCALLI rappelle que c'est un investissement d'avenir concernant la maîtrise de l'eau.

Il rappelle un article paru concernant la nappe du Rhône qui est basse et le taux de rabattement qui ne remonte pas. La situation est inquiétante.

**g. Demandes de subventions pour la création d'un terrain multisports ; DEL/021\_2023**

Monsieur le Maire rappelle que la commune manque cruellement d'espace pour la pratique du sport. Ce projet porté par la mairie s'inscrit dans la volonté municipale de redynamiser la commune et de proposer aux habitants un lieu d'activités intergénérationnel et un espace ludique pour la pratique du sport.

Le choix de l'implantation du futur équipement, ainsi que son dimensionnement, ont été réfléchis au cours de plusieurs réunions de la commission « vie associative / animation ».

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aide financière auprès de :

- **L'Agence Nationale du Sport**
- **Le Département**
- **LA REGION AURA**

<b>Plan de financement</b>				
Dépenses	en euros HT	Financement souhaité	en euros	% subventions
Maîtrise d'ouvrage	10 000.00 €	ANS	85 000.00 €	50 %
Travaux	160 000.00 €	DEPARTEMENT	34 000.00 €	20 %
		Région AURA	17 000.00 €	10 %
		Autofinancement	34 000.00 €	20 %
<b>Totaux</b>	<b>170 000.00 €</b>	<b>Totaux</b>	<b>170 000.00 €</b>	100 %

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**ADOpte** l'opération de création d'un espace multisports ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**AUTORISE** le maire ou l'adjoint délégué à faire la demande de subvention auprès du partenaire économique susvisé et signer tout document relatif à cette opération.

**h. Demandes de subventions pour la requalification de la Maison du Haut-Rhône. DEL/022\_2023**

M Le Maire rappelle le projet de développement de la Maison du Haut Rhône pour lequel une assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'apporter des propositions d'aménagement, de scénographie et de fonctionnement, dans le cadre d'une première phase d'optimisation puis d'une seconde dite de Développement.

Le projet global est estimé à 3 512 000 € HT

Il convient désormais de concrétiser ses propositions notamment par l'engagement des travaux d'aménagement intérieur de la Maison du Haut Rhône.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de :

➤ **Des Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature	Montant	Financiers	Montant
Travaux d'aménagement intérieur	478 400	<b>FEADER</b>	<b>130 000</b>
		CD74 (proratisé- 31,32%)	149 835
		Autofinancement	198 565
<b>Total</b>	<b>478 400</b>	<b>Total</b>	<b>478 400</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**14 pour et 4 abstentions** : A-M. BAILLEUL, M. LEVILLAIN, G. PILLOUX, N. BOTTERI (donne pouvoir à G. PILLOUX).

**APPROUVE** le projet d'aménagement intérieur de la Maison du Haut Rhône

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel

**SOLLICITE** une subvention européenne Feader au titre du programme Leader Usse et Bornes d'un montant de 130 000 €.

**AUTORISE** M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

\*\*\*\*\*

F. ZUCCALLI précise que l'agence de l'eau peut également soutenir certains projets.

G. PILLOUX demande que ces chiffrages soient donnés avant la réunion de conseil. Il demande à G. CALLET si ces montants font bien partis du document d'orientation budgétaire. Il confirme que oui mais qu'il faudra également faire des choix.

Il faut être réaliste et des concertations seront nécessaires.

M. le Maire précise que ces délais sont très serrés et qu'il était compliqué d'envoyer ces simulations avant.

## **2. PERSONNEL : DEL/023\_2023**

**VU** les dispositions du code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

**Considérant** d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

**Considérant** d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

**Considérant** enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

**VU** le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **DE SOLLICITER** le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération ;

### **3. TABLEAU DES COMMISSIONS / MISE A JOUR ET CREATION DEL/024\_2023**

**VU** la délibération N°16/2020 du 25 mai 2020 ;

Monsieur le maire propose de modifier et créer de nouvelles commissions thématiques comme suit,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DECIDE :** de créer et/ou modifier les commissions suivantes et d'y nommer les personnes indiquées ci-dessous :

NOM DE LA COMMISSION	COMPOSITION
FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES	Gilles CALLET Agnès FAUDOT Elise BORCIER
URBANISME	David BERTHOD Gilles CALLET Maurine DIAZ Robert CHEVALIER Sophie JACQUEMIER Jean-Marc VINET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TRAVAUX, SECURITE ROUTIERE	David BERTHOD Gilles CALLET Robert CHEVALIER Jean-Bernard BUISSON Maurine DIAZ Jacques LAPLACE
ECOLEES ET CONSEIL DES ENFANTS	Paulette LE NORMAND Anaïs GRIBLING Elise BORCIER Jacques LAPLACE
JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE	Florian ZUCCALLI Paulette LE NORMAND Carine DUVERNOIS Anaïs GRIBLING Elise BORCIER Jean-Marc VINET
CULTURE, ANIMATIONS ET LOISIRS	Paulette LE NORMAND Florian ZUCCALLI Jean-Bernard BUISSON Anaïs GRIBLING Elise BORCIER Robert CHEVALIER Carine DUVERNOIS Agnès FAUDOT
PATRIMOINE	Paulette LE NORMAND Florian ZUCCALLI Jean-Bernard BUISSON Elise BORCIER Jacques LAPLACE Robert CHEVALIER
COMMUNICATION, RELATIONS AVEC LES CITOYENS	Florian ZUCCALLI Elise BORCIER Carine DUVERNOIS Maurine DIAZ Paulette LE NORMAND
ENVIRONNEMENT	Florian ZUCCALLI Elise BORCIER Agnès FAUDOT

#### 4. MOTION DE SOUTIEN POUR LES INFIRMIERS (ERES) DEL/025\_2023

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de prendre une motion en faveur de la révision du barème kilométrique du déplacement des infirmiers libéraux telle que proposée par Mme la Sénatrice de Haute-Savoie, Sylviane NOËL :

« Depuis début novembre 2022, la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau système de rémunération des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux du département.

Si la CPAM affirme que les nouvelles règles sont plus avantageuses, certains soignants qui exercent principalement en zone rurale ou de montagne ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant : sur la commune de Passy, la perte de revenus s'élève à 23,5 %, au Grand-Bornand 15,3 % et à Taninges 22,6 %.

Ces pertes sont à considérer dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes.

Si l'ancien distancier avait très probablement besoin d'évolution, il permettait cependant à de nombreux praticiens de compenser la faiblesse de la rémunération de leurs actes avec les frais de déplacement, souvent très lourds et fastidieux sur ces territoires, ne permettant pas à ces praticiens de prendre en charge autant de patients que sur un territoire plus urbain.

Dans nos communes, ces femmes et ces hommes sont le premier rempart lorsqu'un patient sort de l'hôpital.

Les infirmiers libéraux sont indispensables au maintien à domicile et participent activement au désengorgement de notre système de santé, en particulier en milieu rural et montagnard, souvent éloignés des centres hospitaliers et EHPAD.

La menace de fermeture de cabinets infirmiers en zone rurale et de montagne est d'ores et déjà une réalité. Plusieurs infirmiers ont interrompu leurs activités sur ces secteurs, d'autres menacent de le faire également.

Sans une évolution rapide de la situation, nous assisterons très vite à la création de nouveaux déserts médicaux infirmiers au détriment de nos populations rurales et de montagne. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADOpte** la motion telle que présentée ci-dessus,

**NOTIFIE** cette motion à la Sénatrice de Haute-Savoie, Madame Sylviane NOËL

\*\*\*\*\*

M. le Maire informe le conseil de l'appel d'Olivier ROUSSEAU infirmier dans l'Ain qui est submergé par les messages ou appels et ne peut répondre à tous.

## 5. DEBAT CONCERNANT L'IMPLANTATION DE L'AIRE TOURNANTE DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire rappelle le contexte qui a fait bien des débats et créé des conflits entre élus. Lors de la réunion du 14 février dernier entre les communes de l'ex CC Pays de Seyssel (hors commune de l'Ain), Seyssel a été la seule commune à proposer des tènements.

Le 24 février, le SIGETA s'est rendu à Seyssel pour voir les terrains potentiels. Les terrains repérés à aujourd'hui seraient celui de la CNR ou un autre sur la commune de Chêne à la limite d'Usinens.

A. FAUDOT demande si le terrain de la CNR venait à être validé, ce ne serait pas à chaque fois celui-ci. Monsieur le Maire confirme que ça ne serait pas le cas.

G. PILLOUX explique que l'adhésion au SIGETA était une opportunité de déléguer et ne pas gérer ce phénomène.

Si aucune aire d'accueil n'était définie au préalable, il serait difficile de faire intervenir les forces de l'ordre en cas d'invasion.

### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Informations suivantes sont données au conseil :

D. BERTHOD fait un point sur les travaux :

- le rond-point avance bien et des travaux de nuit sont entrepris pour avancer plus vite ;
- il y a toujours des problèmes avec les travaux SEMCODA et notamment du fait des camions qui stationnent sur la route. Un courrier recommandé a été adressé.

P. LE NORMAND :

- Annonce un entretien avec le directeur académique, jeudi 2 mars, concernant la fermeture de classe ;
- investissement dans des gradins (150 places) en partie pour le spectacle organisé pour les écoles.

F. ZUCCALLI :

- inscription de notre commune au Concours « mon plus beau village » du Dauphiné Libéré et du Progrès

G. LAMBERT :

- réunion avec G. DARMANIN concernant les brigades de gendarmerie. Rappel de l'importance de créer cette gendarmerie à Seyssel compte tenu :

- axe de circulation, limite de 3 départements, accord avec les élus de la CCUR

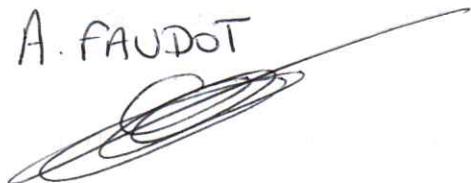
Solution : faire une caserne autonome ne dépendant plus de St Julien en Genevois et prévoir une antenne sur Frangy

- Passation de commandement sapeur-pompier vendredi 03 mars
- Samedi 4/03 : réunion concernant la circulation
- Prise en charge par la CCUR du devis pour la recherche de médecin

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 20h25.

Le secrétaire de séance,

A. FAUDOT



Le Maire,

Gérard LAMBERT

